

## François VILLEROY de GALHAU, nouveau Gouverneur de la Banque de France

La nomination de François Villeroy de Galhau au poste de Gouverneur de la Banque de France a été validée par la commission des Finances de l'Assemblée nationale (à 79 %) et celle du Sénat (à 78 %). Lors de ses auditions, François Villeroy de Galhau a notamment présenté sa vision des missions de la Banque de France, reposant sur trois piliers : « la stratégie monétaire, le service économique pour la collectivité nationale et la stabilité financière pour une meilleure prévention des crises ». Concernant la stratégie monétaire, il a indiqué « je crois que la politique monétaire active menée aujourd'hui avec Mario Draghi est la bonne pour tendre vers une inflation proche de 2 % ». « Cette politique monétaire est nécessaire aussi pour soutenir la croissance, même si elle ne peut y suffire », a-t-il ajouté. Concernant le service économique pour la collectivité nationale, il a souligné que la Banque de France « doit d'abord apporter, notamment aux élus, le meilleur diagnostic possible sur la conjoncture, la situation des entreprises, les financements en soutien du développement ». Concernant la stabilité financière, il a souligné que celle-ci « a son volet individuel pour garantir la sécurité de l'épargne », mais qu'elle « exige aussi un volet collectif : le renforcement de la réglementation financière et la surveillance des risques d'enchaînement dits macro-prudentiels ».

Lien vers le compte-rendu de l'audition de François VILLEROY de GALHAU à l'Assemblée Nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-cfiab/14-15/c1415107.pdf>

Lien vers le compte-rendu de l'audition de François VILLEROY de GALHAU au Sénat : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150928/fin.html#toc7>

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

### Union européenne

#### BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 22 octobre 2015, a décidé de laisser inchangés ses taux d'intérêt directeurs. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, les achats d'actifs se poursuivent sans difficultés et ont toujours une incidence favorable sur le coût et la disponibilité du crédit pour les entreprises et les ménages. Par ailleurs, le Conseil a suivi attentivement les informations disponibles depuis sa réunion de début septembre : « Alors que la demande intérieure dans la zone euro demeure soutenue, les préoccupations concernant les perspectives de croissance sur les marchés émergents et les répercussions éventuelles, pour l'économie, des évolutions observées sur les marchés financiers et des matières premières continuent d'indiquer des risques à la baisse pour les perspectives de croissance et d'inflation. En particulier, la vigueur et la persistance des facteurs qui ralentissent actuellement le retour de l'inflation à des niveaux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme requièrent une analyse approfondie. Dans ce contexte, le degré de l'orientation accommodante de la politique monétaire devra faire l'objet d'un réexamen lors de notre réunion de politique monétaire qui aura lieu en décembre, lorsque les nouvelles projections macroéconomiques des services de l'Eurosystème seront disponibles. Le Conseil des gouverneurs est disposé à agir et est en mesure de le faire en utilisant, le cas échéant, tous les instruments à sa disposition dans le cadre de son mandat afin de maintenir une orientation accommodante appropriée. En particulier, il rappelle que le programme d'achats d'actifs est suffisamment souple, sa dimension, sa composition et sa durée pouvant être modifiées. Dans le même temps, nous continuerons à mettre pleinement en œuvre les achats mensuels d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros. Ces achats devraient être effectués jusqu'en fin septembre 2016, ou au-delà si nécessaire, et en tout cas jusqu'à ce que nous observions un ajustement durable de l'évolution de l'inflation conforme à notre objectif de taux inférieurs à, mais proches de 2 % à moyen terme. »

#### OCDE

Rapport de l'OCDE : Réformer les règles fiscales internationales pour endiguer l'évasion fiscale des entreprises multinationales  
« La mondialisation a ouvert aux entreprises multinationales des possibilités de réduire considérablement leur charge fiscale, en recourant à des dispositifs permettant soit de faire disparaître des bénéfices, soit de les transférer artificiellement vers des zones à fiscalité faible ou nulle. C'est ce phénomène que désigne l'expression « érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS) ». [...] Les pertes de recettes imputables au phénomène de BEPS sont estimées entre 100 et 240 milliards de dollars US par an, soit entre 4 % et 10 % des recettes de l'impôt sur le bénéfice des sociétés à l'échelle mondiale. » Ce rapport, qui préconise la réalisation de 15 actions pour endiguer le phénomène, sera examiné par les chefs d'état lors du sommet des ministres des finances du G20. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps-rapports-finaux-2015.htm>

### Publications au Journal Officiel

LOI n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer (1) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/10/14/OMEX1505701L/jo>

Décret n° 2015-1292 du 15 octobre 2015 relatif au taux du crédit d'impôt recherche en faveur des entreprises exposant des dépenses de recherche et d'innovation dans les départements d'outre-mer :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031327432&dateTexte=&categorieLien=id>

LOI n° 2015-1236 du 7 octobre 2015 autorisant la ratification de l'accord entre la République française et l'Union européenne visant à l'application, en ce qui concerne la collectivité de Saint-Barthélemy, de la législation de l'Union sur la fiscalité de l'épargne et la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité (1) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031278879&dateTexte=&categorieLien=id>

## Publications récentes de l'IEDOM



✓ L'IEDOM a publié le panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette publication s'intéresse aux évolutions structurelles de l'économie de l'archipel.

✓ Par ailleurs, l'Institut d'Émission publie ses « Tendances conjoncturelles ». L'amélioration observée de l'économie de l'archipel au premier trimestre se vérifie et se renforce au deuxième trimestre.

Retrouvez l'intégralité des publications de l'IEDOM sur le site : <http://www.iedom.fr/saint-pierre-et-miquelon/>

Vous pouvez également vous abonner (gratuitement) aux publications dans la rubrique : Abonnement aux publications (<http://www.iedom.fr/saint-pierre-et-miquelon/abonnement-aux-publications-188/>).

## Prise de fonction du nouveau Directeur général des Instituts

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, Hervé GONSARD a pris la tête des Instituts, il succède à Nicolas de SEZE. Hervé GONSARD était jusqu'à présent Directeur de cabinet du Gouverneur de la Banque de France.

## Démarrage des travaux de construction de la nouvelle agence IEDOM

Après une longue phase de gestation avec plusieurs appels d'offres, le chantier de la nouvelle agence IEDOM a débuté mardi 22 septembre. Plusieurs entreprises locales du bâtiment seront impliquées dans la construction tout au long des travaux.

## Exposition/Conférence sur le changement climatique

Dans le cadre de la COP21 que s'apprête à accueillir la France en décembre, l'Agence française de développement (AFD) - représentée à Saint-Pierre-et-Miquelon par l'IEDOM - a inauguré le 1<sup>er</sup> octobre dernier sous la présidence de Madame Annick GIRARDIN, secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, l'exposition photographique « 60 SOLUTIONS face au changement climatique », en partenariat avec la Fondation GoodPlanet. Basée sur 21 clichés de Yann Arthus-Bertrand, l'exposition, qui se tient jusqu'au 16 octobre à l'aéroport, présente en images des solutions innovantes et efficaces associant lutte contre le dérèglement climatique et développement économique.

# BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

## Le gouvernement autorise la prospection d'hydrocarbures sur l'archipel

Le gouvernement a autorisé par un arrêté en date du 27 juillet 2015 des prospections préalables d'hydrocarbures liquides ou gazeux au large de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette autorisation couvre une superficie de 5 809 kilomètres carrés environ et sera valable pour une durée de deux ans. Le plateau continental, réserve potentielle d'hydrocarbure, est convoité à la fois par le Canada et la France et fait l'objet de discussions entre les deux pays. Selon l'arrêté, la zone d'autorisation resterait dans les limites des zones économiques exclusives entre Saint-Pierre-et-Miquelon et le Canada définies par le Tribunal arbitral en 1992.

## Officialisation du changement d'actionnaire principal à la BDSPM

Le groupe BPCE a annoncé vendredi 18 septembre la cession de l'intégralité des participations de BPCE International et Outre-Mer (BPCE IOM) au sein de la Banque de la Réunion, de la Banque des Antilles Françaises et de la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon à la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC). Initiée en octobre 2014, cette opération permet de recentrer la présence du groupe en Outre-mer zone euro autour de ses deux grands réseaux, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires.

## Lancement d'un plan d'aide à l'emploi pour les jeunes

La Ministre de l'Outre-mer, Georges Pau-Langevin, a annoncé un plan pour les jeunes des outre-mer destiné à lutter contre le décrochage scolaire et à améliorer le passage de la formation à l'emploi. L'objectif est de faciliter l'emploi des jeunes dans les territoires d'outre-mer, qu'ils aient été formés sur place ou dans l'Hexagone. Ce plan, qui va s'appuyer sur des dispositifs déjà existants, représente un montant annuel de 300 millions d'euros et concernerait 1 200 000 jeunes.

## Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Lancé en métropole en 1989, le fonds, qui a pour vocation de soutenir le commerce de proximité, s'ouvre désormais aux commerçants de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les aides financières prennent la forme de subventions, après sélection des dossiers de demande de subvention à la suite d'appels à projets. À Saint-Pierre, commune de plus de 3000 habitants, seules sont éligibles au financement les opérations collectives d'entreprises commerciales, artisanales et de services. À Miquelon, les opérations individuelles seront éligibles. La CACIMA sera chargée de sa mise en œuvre.

## Nouvelle desserte maritime en fret

L'avis d'appel public à la concurrence pour la délégation de service public pour la desserte maritime en fret de l'archipel a été publié vendredi 16 octobre. La délégation de service public se compose de deux lots : la liaison entre le Canada et Saint-Pierre et la liaison entre Saint-Pierre et Miquelon. La mise en place de la nouvelle délégation interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## ACTUALITÉS RÉGIONALES

### Le PIB canadien recule pour le 2<sup>e</sup> trimestre d'affilée

Selon la définition étroite qui consiste à définir une récession par deux trimestres consécutifs du recul du PIB, le Canada a effectivement traversé une récession au cours de la première moitié de 2015.

Cependant, la diminution du PIB a été faible et les autres indicateurs économiques n'affichent pas de baisses marquées comme c'est le cas généralement au cours d'une récession. Au contraire, les plus récentes données économiques portent à croire que l'économie a déjà commencé à reprendre de la vigueur.

(Source : Banque de Développement du Canada)

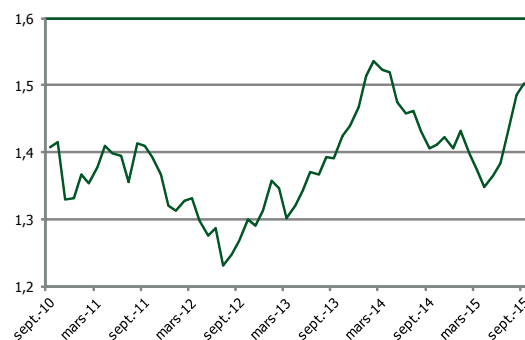
### Forte appréciation de l'euro par rapport au dollar canadien

Le taux de change CAN/EUR évolue très sensiblement en faveur de la monnaie unique ce trimestre (+8,64 %). Cette évolution est confirmée en glissement annuel (+6,94 %). Plus précisément, après avoir connu un début d'année difficile, le taux de change s'est fortement accru entre le deuxième et le troisième trimestre 2015 (+11,53 %).

Il s'établit ainsi à 1,5034 CAN/EUR au 30 septembre 2015 contre 1,3839 CAN/EUR au 30 juin.

La très forte baisse du cours du baril de pétrole brut au 3<sup>e</sup> trimestre explique l'appréciation relative de l'euro par rapport au dollar canadien (le cours passant de 63,22 USD au 30 juin à 48,53 USD au 30 septembre).

Taux de change du dollar canadien pour un euro



Source: banque-France.fr

## PRINCIPAUX INDICATEURS

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE			Données brutes	Variation trimestrielle	Variation annuelle
<b>Prix</b> (Source : Préfecture)	Indice des prix à la consommation Base 100 en 1998	juin-15	-	+0,5%	+2,2%
<b>Emploi</b> (Source : DCSTEP)	Nombre de demandeurs d'emploi (catégories A et B)	juin-15	284	-21,1%	+26,2%
	Nombre de demandeurs d'emploi (toutes catégories)	juin-15	417	-14,0%	+13,3%
<b>RSA</b> (Source : CPS)	Nombre de bénéficiaires	fin aout-15	40	-2,4%	+5,3%
	Nombre de personnes à charge	fin aout-15	69	0,0%	-2,8%
<b>Commerce extérieur</b> (Source : Douanes)	Importations (milliers d'euros)	juin-15	22 496	+11,7%	+19,7%
	Exportations (milliers d'euros)	juin-15	304	+1116,0%	-52,1%
	Déficit commercial (milliers d'euros)	juin-15	-22 192	+10,3%	+22,2%

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ			Données brutes	Variation trimestrielle	Variation annuelle
<b>Pêche Artisanale</b> (Source : Pôle Maritime)	Débarquements (en tonnes)	juin-15	374	+59,8%	+8,4%
<b>Pêche Industrielle</b> (Source : Pôle Maritime)	Débarquements (en tonnes)	juin-15	121	-85,0%	+5,2%
<b>Trafic aéroportuaire</b> (Source : Aviation civile)	Nombre de passagers (arrivées + départs)	juin-15	9 304	+8,2%	-1,2%
	Mouvements d'avions	juin-15	769	+17,9%	+8,9%
	Fret et envois postaux (en tonnes)	juin-15	53	0,0%	+8,2%

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,05%	10/09/2014
Taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014
Taux de la facilité de dépôt	-0,20%	10/09/2014

### Taux d'intérêt légal 2ème semestre 2015 - JORF du 24/06/2015

Créances de personnes physiques (Hors besoins professionnels) :	Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/15)				
	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	4,29%	0,75%	0,75%	1,25%	2,00%
Autres cas :	0,99%	* hors prime d'Etat			

### Taux d'intérêt fin de mois - EONIA

Taux d'intérêt fin de mois - EONIA				Taux d'intérêt fin de mois - EURIBOR			
Juin	Juillet	Août	Septembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
-0,0600%	-0,1020%	-0,1100%	-0,1220%	-0,1130%	-0,0400%	0,0290%	0,1420%

### Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

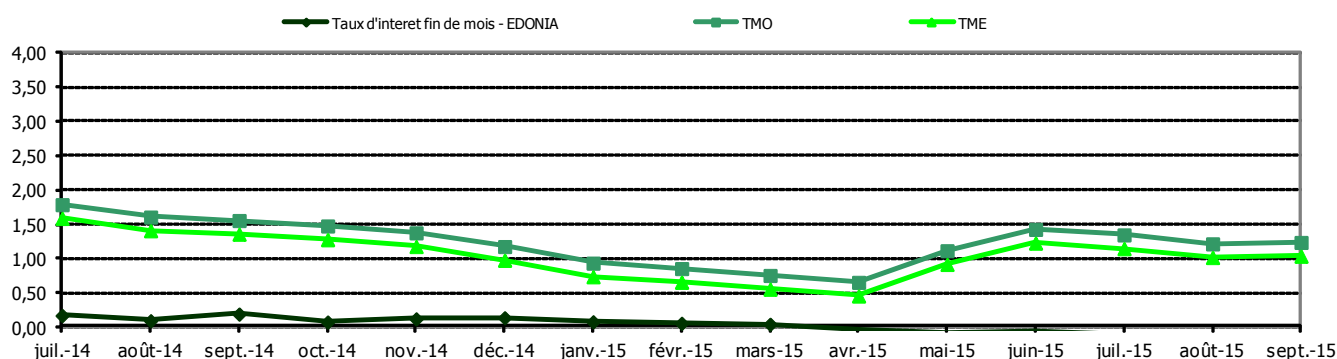
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Juin	Juillet	Août	Septembre	Juin	Juillet	Août	Septembre
1,23%	1,15%	1,02%	1,04%	1,43%	1,35%	1,22%	1,24%

### Taux de l'usure (seuils applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2015)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	3,92%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,36%
Prêts à taux variable	3,63%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,81%
Prêts-relais	4,19%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	19,97%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,51%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	13,45%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	7,84%	Découverts en compte	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

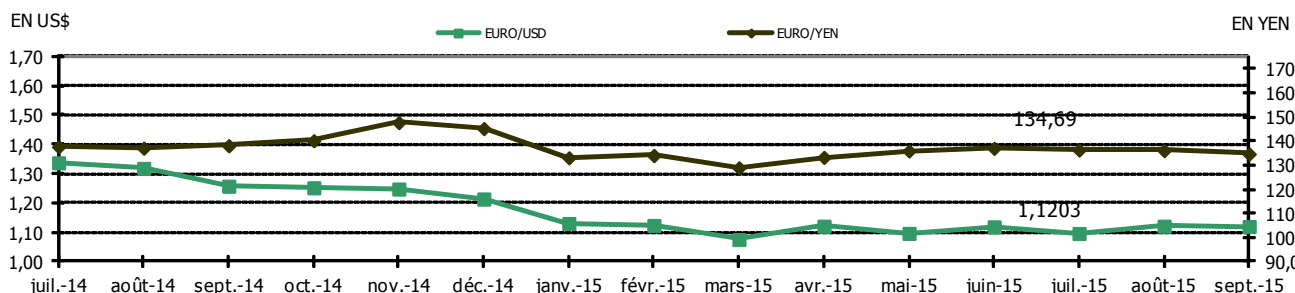
### Taux des marchés monétaires et obligataires



### Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,1203	EURO/ZAR (Afrique du sud)	15,4984	EURO/SRD (Surinam)	3,6884
EURO/JPY (Japon)	134,6900	EURO/BWP (Botswana)	11,7962	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,0007
EURO/CAD (Canada)	1,5034	EURO/SCR (Seychelles)	14,5869	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,5817
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,7385	EURO/MUR (Maurice)	39,5891	EURO/BBD (La Barbade)	2,2355
EURO/SGD (Singapour)	1,5921	EURO/BRL (Brésil)	4,4808	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,0855
EURO/HKD (Hong-Kong)	8,6824	EURO/VEF (Vénézuéla)	7,0327	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3593,2944	EURO/XCD (Dominique)	3,0178	EURO/FC (Comores)	491,96775

### Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



### Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : Hervé GONSARD - Responsable de la rédaction : Y. CARON  
 Editeur et Imprimeur : IEDOM - 22 place du Général de Gaulle-BP 4202-97500 Saint-Pierre-et-Miquelon  
 Achievé d'imprimer le 23 octobre 2015 - Dépôt légal : octobre 2015 - ISSN 1240-2796